



HOPEN GO
Interurbain



• **Les objectifs**

Aménager le territoire consiste notamment à le rendre plus accessible à l'ensemble de la population tout en développant un réseau interopérable. C'est en vertu de sa responsabilité sociétale que le Conseil Départemental du Loiret s'attache à favoriser les transports collectifs en misant sur un réseau départemental de qualité, accessible et adapté aux contraintes des usagers, dans le sens d'une mobilité toujours plus durable.

• **Les bénéfices**

- **Les voyageurs** bénéficient d'une **information fiable et accessible** sur les lignes structurantes et régulières sur tout le département. Ils sont informés en **temps réel** des conditions normales d'exploitation et des situations perturbées. Ils sont ainsi rassurés sur le bon déroulement de leur déplacement.
- **L'autorité organisatrice** dispose d'un outil homogène et performant de contrôle de la **qualité de service** grâce aux statistiques mises en place.
- **L'exploitant** accède au **suivi de l'exploitation en temps réel** depuis un poste opérateur. Les mises à jour prévues ou inopinées sont rapides à mettre en œuvre. Le suivi de l'exploitation est effectué en temps réel et permet de contribuer à son bon déroulement.

• **Le réseau**

- 26 lignes régulières
- 360 circuits spéciaux scolaires
- 27 circuits de transport à la demande
- 3 500 arrêts
- 10 millions de kilomètres par an

• **Quelques chiffres**

Flotte

- 127 véhicules lignes régulières
- 87 véhicules lignes structurantes
- 158 véhicules scolaires
- 10 transporteurs connectés au système

Projet

- Budget : 1,2 millions d'euros
- Durée du projet : 15 mois

• **La solution Hopen Go Interurbain**

Informations voyageurs embarquées

- Bandeaux lumineux DUHAMEL sur lignes régulières
- Ecrans TFT Navocap sur lignes structurantes
- Annonces sonores Navocap

Interfaces embarquées

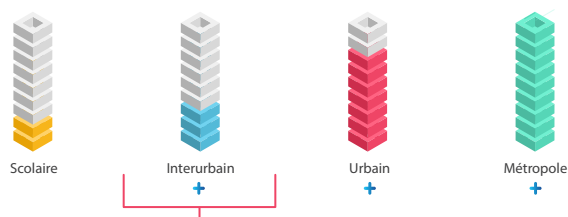
- Billettique VIX Technology

Interfaces sol

- PEGASE

Radio

- Longue portée GPRS



- Suivi cartographique
- Suivi de la régularité/ ponctualité
- Remontée des données sociales
- Conformité à l'annexe 11 (accessibilité)